

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE
Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
Mme Chantal MOCZADLO
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Christelle ABATE

Mme Isabelle BRUYNEEL
Mme Rosine CARILLO
TRAMIER
M. Pierre GAC
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA
Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Edouard SCHMID
Mme Sandrine SAEZ
Mme Geneviève SIAUD
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

2023 PVL 061

**COMITE DES FETES – OCTROI D'UNE SUBVENTION
COMMUNALE – ANNEE 2023**

Rapporteur : Madame Christelle ABATE

Vu la demande présentée par le comité des fêtes pour l'année 2023, il est proposé d'accorder **une subvention de 35 000.00 euros pour l'année 2023.**

Après avis favorable de la commission animation de la vie locale réunie le 28 février 2023, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant à l'octroi de cette subvention pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal

Le Rapporteur entendu,

Délibère et décide

↪ **D'octroyer une subvention de 35 000.00 € pour l'année 2023**

↪ **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal**

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu la secrétaire de séance

Mme Noelle ROMMEL

Pour	20 <i>(M. Roure et A. Meynaud ne prennent pas part au vote)</i>
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023